

Bienvenue au Centre Multimédia Notre-Dame des Champs

Accueil : Rue Edith Cavell 143
1180 Bruxelles (Uccle)
Tél. : 02/374 58 40
Fax : 02/374 41 43
Site : www.e-ndc.org

Horaires :

Période scolaire :

Lundi-Mardi-Jeudi:	07h45 ó 13h00	13h20 ó 17h30
Mercredi :	07h45	ó 18h00
Vendredi :	07h45 ó 13h00	13h20 ó 16h30

Période de vacances :

Lundi-Mardi-Mercredi-jeudi :	09h00 ó 12h30	13h30 ó 16h30
Vendredi	: 09h00 ó 12h30	13h30 ó 14h00

L'accès est autorisé pendant le temps de midi (13h20-13h55) sur présentation d'un ticket d'accès, différent chaque jour.

Les tickets d'accès sont retirés le matin même au Centre.

Conditions d'accès :

La bibliothèque est accessible à tous... Bienvenue à vous !

Prêt :

- Le prêt est accordé pour une durée de 4 semaines et est limité à 5 ouvrages.
- Le prêt peut être prolongé une fois pour une durée maximale de 15 jours.
- Tout retard sera sanctionné d'une amende de 0,10 ¤ par livre et par jour de retard (week-end inclus)
- Le livre est fragile : merci d'en prendre soin !

Outils Multimédia :

- Les photocopieuses ne peuvent être utilisées qu'à titre privé et dans le respect de la législation relative aux droits d'auteurs.
- Photocopie N&B : 0,10 p (format A4)
: 0,20 p (format A3)
- Photocopie couleur : 0,60 p (format A4)
: 1,20 p (format A3)
- Une charte d'utilisation signée en début d'année, donne accès gratuitement à Internet.

Règle de vie du Centre :

- Merci de ne pas ranger les ouvrages sortis des rayons, mais de les déposer sur les tablettes prévues à cet effet.
- Merci d'imposer le silence à nos amis les GSM.
- Les manteaux et sacs sont **obligatoirement** déposés au vestiaire.
- Attention aux objets de valeur!

Nous encourageons :

- ✓ Le respect de soi et d'autrui...
- ✓ Le travail, la lecture, la compréhension...
- ✓ L'entraide
- ✓ Les moments de calme et d'échange...

Il est interdit de :

- ❖ Se restaurer, courir,...
- ❖ Gêner autrui...
- ❖ Emporter des ouvrages sans passer par l'accueil...

Tout emprunt à la bibliothèque implique de la part du lecteur la connaissance et l'acceptation du présent règlement.